

COMPTE RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2020

Etaient présents : BEUFRETON Nicole, WERTH Laurent, HERAULT Marielle, COMBE Pierre, LUCIEN Stéphanie, GRENEE Véronique, CHERON Marie-Eve, BILLAUD Sophie, HURTEAU Philippe, HURTEAU Laurent, MAUDET Nicolas, DEVAUD Angélique, ROY Hervé.

Absents excusés : /

Absents ayant donné procuration : BABARIT Cyrille (pouvoir à Marielle HERAULT), BLANCHARD Nathalie (pouvoir à Laurent WERTH)

Secrétaire de séance : Lauren WERTH

I COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 25 MAI 2020

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 25 mai 2020

II CONSOLIDATION PRET CREDIT AGRICOLE

Une convention «Optimum» a été signée le 4 mai 2018 avec le crédit agricole de la Vendée concernant un emprunt de 580 000 euros destiné à financer deux opérations d'investissement.

Cette convention était scindée en deux phases : Une phase de préfinancement jusqu'au 4/06/2020 sous forme d'ouverture de crédit et une phase de consolidation sous forme de prêt à long ou moyen terme.

Le Conseil Municipal :

-décide de demander à la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée la consolidation de la convention « optimum » en un prêt à moyen terme à hauteur de 200 000 euros selon les modalités suivantes :

- . Durée 15 ans
- . Taux fixe 1,28%
- . Echéance annuelle constante
- . Frais de dossier néant

-autorise le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

III PARTICIPATION 20209-2020 AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE

Par délibération en date du 6 juillet 1984, le Conseil avait accepté la conclusion d'un contrat d'association avec l'école privée de TREIZE-VENTS. Le nombre d'enfants domiciliés à Treize-Vents et inscrits à l'école de Treize-Vents est de 143 pour 2019/2020. Il donne lecture du budget établi par l'OGEC

Le conseil municipal, vu les coûts moyens départementaux par élève pour l'année scolaire 2019-2020 (440 € pour les classes élémentaires, et 927 € pour les classes maternelles), décide de fixer pour l'année scolaire 2019/2020 le forfait par élève à 584 € soit 83 512 € pour 143 élèves de TREIZE-VENTS sur 165 élèves inscrits à l'école.

IV DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUX ORGANISMES EXTERIEURS

Se référer au document annexé au compte rendu.

V COMPOSITION DES COMMISSIONS

Se référer au document annexé au compte rendu.

VI ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL SIEGEANT AU CCAS

Il convient de désigner les représentants du Conseil Municipal qui siègeront au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Il est précisé que le nombre ne peut être supérieur à 16 et qu'il doit être pair sachant que la moitié des membres est élu par le conseil municipal et l'autre moitié désigné par le Maire.

Le conseil municipal fixe à 8 le nombre des membres du conseil d'administration (plus le Maire, Président de droit), répartis comme suit : 4 membres élus au sein du Conseil Municipal, et 4 membres nommés par Mme le Maire.

Une liste de 4 candidats est présentée :

- Véronique GRENEE
- Sophie BILLAUD
- Nathalie BLANCHARD
- Angélique DEVAUD

Résultat du vote : 15 voix pour la liste présentée. Sont donc élus : Véronique GRENEE, Sophie BILLAUD, Nathalie BLANCHARD, Angélique DEVAUD sachant que Madame Nicole BEAUFRETON, Maire, préside le Conseil d'Administration.

VII DELEGATION DE FONCTION A DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Ce sujet est reporté à la réunion du conseil municipal de septembre 2020.

VIII VOTE DES INDEMNITES DE FONCTION

Il est présenté au conseil municipal les dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et des adjoints et l'invite à délibérer.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L. 2123-23 précité, d'attribuer à compter de la date d'entrée en fonction des élus c'est-à-dire au 25 mai 2020 :

- au Maire 40 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (1 232,16 euros net).

- au 1^{er} Adjoint 17% de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (571,93 euros net)

- au 2^{ème} Adjoint 14 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (471,01 euros net)

- au 3^{ème} Adjoint 14% de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (471,01 euros net)

IX QUESTIONS DIVERSES

⇒ Le 1/07 une éventuelle réunion de l'ensemble des conseillers municipaux du canton serait programmée pour présenter l'Intercommunalité. Monsieur Guillaume JEAN a été élu Président de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne le 3 juin 2020.

⇒ Le compte rendu des réunions maire-adjoints sera transmis aux conseillers municipaux

⇒ Sécurité quartier des Néfliers

Une rencontre est prévue prochainement avec des représentants du lotissement des Néfliers concernant la sécurité (enfants jouant sur la route, passages d'engins agricoles ...)

⇒ Changement du disjoncteur au restaurant scolaire

Coût du nouveau disjoncteur : 3 3347,87 euros TTC

⇒ BAR-RESTAURANT

En vente.

⇒ ECOLE

Réouverture des maternelles 1 à 2 jours par mois.

Séance levée à 22 H 30

Prochaines réunions du conseil municipal

18 Juin 2020

25 Juin 2020

9 Juillet 2020